



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Association des chasseurs de phoques des Îles de la Madeleine ne comprend pas la décision rendue par la Cour européenne

Cap-aux-Meules, 25 avril 2013–Avait lieu aujourd'hui le Tribunal de la Cour européenne au sujet de l'application de l'embargo des produits du phoque. Se joignant aux autres plaignants regroupés sous l'égide de l'Institut canadien de la fourrure du Canada (IFC) ainsi qu'à l'organisation Inuit TapiriitKanatami (ITK) et ses partenaires Inuit du Canada et du Groenland, l'Association des chasseurs de phoques des Îles (ACPIM) se dit très déçue face au refus de la Cour européenne d'invalider la décision au sujet de l'embargo des produits du phoque.

En entrevue cette semaine à Radio-Canada, Gil Thériault, coordonnateur du Réseau des gestionnaires de la ressource du phoque, se disait confiant puisque normalement, les juges ne se penchent que sur les aspects légaux d'une question et selon eux, les arguments sont en leur faveur. Aujourd'hui, la décision de la Cour européenne est donc basée sur des éléments que l'on dit moraux comme le rapporte monsieur Rob CaHill directeur exécutif de l'IFC : « Si nous décrétons désormais des embargos en se basant sur des critères subjectifs et des jugements « moraux » totalement arbitraires, qui en sera la prochaine victime? Est-ce que ce sera l'industrie de la pêche, du bœuf, l'exploitation pétrolière? Nous assistons ici à un bien dangereux précédent ». L'ACPIM partage la même opinion que monsieur CaHill à cet effet et se demande jusqu'où se rendront les répercussions des actions des groupes animalistes.

L'ACPIM maintient toujours son projet pilote de «Dégraissage manuel de phoques du Groenland» puisque celui-ci ne visait uniquement que le marché local et national. Bien que l'ACPIM aurait préféré un avancement positif dans le dossier de l'embargo, elle se dit prête à continuer, car bien que l'Europe tienne ses portes fermées aux produits du phoque, il existe d'autres marchés pour ce que les Îles sont en mesure de fournir, de rapporter Ariane Bérubé chargée de projet pour l'ACPIM. De plus, l'ACPIM tient à rappeler que l'appui du Sénat au sujet de l'abattage de 70 000 phoques gris est toujours en vigueur et le dossier sera suivi de très près.

Donc, beaucoup d'action à venir dans les prochaines semaines. De nombreuses réactions sont attendues de la part des gens de l'industrie du phoque puisque de toute façon, bien que la Cour européenne conserve sa position, les phoques, eux, seront toujours présents et la population continuera de grossir avec les conséquences que l'on connaît. Une saine gestion de la ressource sera plus que nécessaire, elle sera obligatoire si l'on veut contribuer au sain maintien de l'écosystème qui nous entoure, et ce, malgré la tenue de l'embargo européen.

- 30 -

Source :

**Ariane Bérubé**

Agente aux communications

**Association des chasseurs de phoques des Îles de la Madeleine**

Bur: 418.986.1746

Cell : 418-937-4638

